

L'an deux mille vingt-quatre, le seize mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine PICARD, Maire.

Date de la convocation : 07/05/2024

Membres présents : **BERNIGAUD Henri, BOUILLOUX Louis, CHAPUIS Audrey, DAMIANS Michel, DEMANGE Guillaume, GUILLOT Rémy, PACOUD Claudine, , PERROT Dominique, PICARD Catherine, SERVIGNAT Jean-Paul, VAIL Fanny**

Membres excusés : **COMTET Isabelle, PELUS Yohann**

Absents :

Nombre de membres : exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Secrétaire de séance : Claudine PACOUD

**Adoption du compte rendu du 18/04/2024** : à l'unanimité

**Démission d'un conseiller municipal** : Mme le Maire informe que Cyril SERGENT a demandé à cesser ses fonctions au sein du conseil municipal à compter du 24/04/2024 ; ses obligations professionnelles étant devenues incompatibles avec la possibilité d'assurer une présence régulière.

*(pour rappel : dans les communes de moins de 1 000 habitants, de nouvelles élections sont nécessaires quand la vacance des sièges est supérieure ou égale à 1/3 des membres du conseil).*

### **Délibération 2024-05-16 23 (3.1) : Rétrocession de l'impasse des Saules - parcelle AI 210**

Madame le Maire rappelle que ce lotissement situé impasse des Saules compte 6 propriétés.

Il est le premier et le plus ancien des lotissements réalisés sur la commune, il y a environ une quarantaine d'années.

Il était convenu avec le district rural de Montrevel-en-Bresse, à l'origine de la création du lotissement, de faire la rétrocession de la voirie à la commune mais cela n'a jamais eu lieu.

Aussi, la voirie de l'impasse des Saules est actuellement en indivision entre 6 propriétaires à hauteur de 1/6<sup>ème</sup> chacun.

La commune souhaite régulariser cette situation et reprendre à son nom la voirie de l'Impasse des Saules. Pour cela, elle a missionné le cabinet AXIS afin de rédiger les actes administratifs et les formalités nécessaires.

Après accord des propriétaires concernés, l'acquisition de cette parcelle AI 210 se fera à l'euro symbolique.

Par ailleurs et conformément à l'article L 1311-13 du CGCT, Mme le Maire, en sa qualité d'officier public a le pouvoir de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité. Toutefois, lorsque le Maire reçoit et authentifie l'acte, il ne peut représenter la collectivité. C'est pourquoi, il est proposé de désigner un adjoint pour représenter ce dernier dans les actes administratifs.

Vu l'article L 1111-1 du code de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier, et considérant la nécessité d'acquérir la parcelle AI 210 afin d'en assurer la charge et l'entretien.

Vu l'article L 1311-13 du CGCT permettant au Maire de recevoir et d'authentifier les actes concernant les droits immobiliers de la collectivité et ainsi de dispenser d'avoir recours à un acte notarié.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** ;

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle AI 210, impasse des Saules, d'une surface de 893 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

**DIT** que les frais accessoires seront à charge de la commune.

**DONNE POUVOIR** à Mme le Maire de procéder aux démarches et formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier.

**DECIDE** de passer les actes en la forme administrative.

**DESIGNE** Rémy GUILLOT, adjoint à la voirie pour représenter la commune dans les actes reçus et authentifiés par Mme le Maire en la forme administrative et l'autoriser à signer tous les actes s'y rapportant.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS :

### **Décision n° 2024-03 (7.1) : Création d'un tarif « branchement électrique » en cas d'occupation notamment de la Place de l'Eglise**

Vu la délibération n° 2020-05-26 10 du 26 mai 2020 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire

Considérant les demandes d'occupation du domaine public, notamment Place de l'Eglise, pour l'installation de food-trucks et autres commerces ambulants ;

Considérant que le tarif pour occupation du domaine public n'intègre pas le coût du branchement électrique parfois demandé par le commerce ambulant ;

#### **DECIDE**

De créer un tarif « Branchement électrique » de 5 € par occupation du domaine public avec besoin de branchement électrique.

Le montant total dû sera demandé en début de saison en fonction de la fréquence d'occupation déclarée.

C. Picard liste les **demandes d'urbanisme et de voirie** qui ont été déposées depuis le dernier conseil.

### **Commission Urbanisme – Cadre de vie**

**Révision du PLU** : Une réunion avec les Personnes Publiques Associées (Préfecture, chambres d'agriculture...) a eu lieu le 23/04/2024 afin de présenter les pièces réglementaires préparées dans le cadre de la révision du PLU. La réunion s'est bien passée, sans remarque particulière.

Une réunion publique aura lieu le 25/06 à 20h00 afin de présenter le projet de zonage du futur PLU. Les habitants seront informés par un flyer dans la boîte aux lettres.

**Isolation des bâtiments** : Un RDV avec ALEC a eu lieu afin d'avoir une approche globale sur l'isolation des bâtiments et les modes de chauffage. L'objectif est de pouvoir cibler le bon investissement, au bon endroit et au bon moment.

#### **Commission urbanisme et cadre de vie du 24/04 :**

- **Taxe d'aménagement** : la commission propose d'exonérer de taxe d'aménagement les surfaces de moins de 20m<sup>2</sup> (ex : abris de jardin). Pour cela, une délibération doit être prise avant le 01/07 pour une entrée en vigueur au 01/01 N+1
- **Sectorisation de la taxe d'aménagement** : une réflexion sera à poursuivre pour savoir s'il est pertinent de différencier le taux de taxe d'aménagement selon les zones à construire.
- **Aires de loisirs et de sports** : des tables, bancs et un barbecue vont être achetés pour compléter l'équipement.  
Pour la plantation d'arbres, la demande de devis se poursuit.
- **Installation de recharge pour véhicule électrique (IRVE)** : le SIEA a fait la proposition de prendre en charge financièrement une 1<sup>ère</sup> installation place de l'Eglise. Une délibération sera à prévoir avant juillet pour entrer dans le groupement de commandes du SIEA.
- **Défense incendie** : une nouvelle réserve incendie devrait pouvoir être implantée aux Couvets afin de compléter les poteaux incendie. L'emplacement sera défini sur place avant de faire passer un géomètre.
- **Plan communal de sauvegarde (PCS)** : il s'agit d'écrire une procédure afin de prévoir les moyens humains et matériels à mettre en œuvre en cas de catastrophe naturelle, chimique, technologique... Ce document n'est pas obligatoire mais recommandé. Pour mener ce travail, Jean-Paul Servignat, référent sureté de la commune, a suivi une formation.

### **Commission Bâtiment / Voirie**

**Programme voirie 2024** : la SOCAFL a terminé le programme PATA pour reboucher les trous dans la chaussée. La réception de ces travaux est toujours en attente.

**Broyeur d'accotement** : un broyeur d'accotement a été acheté.

Cimetière : les allées principales seront faites en enrobé début juin par la Sotrap. Un affichage a été mis en place pour prévenir les visiteurs.

Ecole élémentaire : le voile d'ombrage a été installé dans le prolongement du préau.

Salle polyvalente / maternelle : une grosse fuite d'eau a été repérée et a engendré une importante facture. Une vanne a été changée sur le compteur de la maternelle.

Salle paroissiale : l'architecte Nicolas Chantelat a présenté une esquisse du projet de transformation de la salle paroissiale. La future architecture est inspirée du bâtiment de l'église avec des ouvertures arrondies et des murets en carrons. Un auvent est également prévu et permettra de doubler la surface d'accueil de 30 places assises. Le chiffrage des travaux est en cours.

Agent technique : en raison du départ de l'agent technique David Janey, un nouveau recrutement va avoir lieu. Dans l'attente, 2 contractuels assurent le travail à réaliser et notamment la tonte.

#### **Commission Communication – Scolaire - Associations**

Panneaux photo : une présentation des panneaux avec des anciennes photos du village est faite aux conseillers. Avant de valider le devis, il faut poursuivre les démarches administratives de déclaration d'installation.

CTG (convention territoriale globale) : ce dispositif permet notamment à la garderie des Petits Loups de bénéficier de subvention. Pour cela, plusieurs actions doivent être menées sur les thèmes de l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale ou l'inclusion numérique.

#### **Administration générale - Intercommunalité**

Elections européennes : elles auront lieu le 9 juin. Un rappel sur la tenue du bureau de vote et du dépouillement est fait aux conseillers.

La composition du bureau de vote est rédigée.

**Le conseil municipal prévu le 27/06 est avancé au 20/06.**

**Le secrétaire de séance**

**Le Maire,  
Catherine PICARD**